

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Rapporteur : M. Antoine MARTINEZ

Question n°15

Objet : Consultation maître d'œuvre pour travaux du bâtiment qui accueillera le siège de la Communauté de Communes

Monsieur le Président informe que la Communauté de Communes Grand Orb doit organiser ses moyens humains et matériels nécessaires à son fonctionnement. Il est nécessaire dès à présent de travailler à la localisation des principaux services ressources en un lieu adapté et central, à partir duquel Grand Orb pourra rayonner à l'échelle des 24 Communes.

Actuellement, les principaux services administratifs sont éclatés en deux sites: administration générale, finances, juridiques et marchés publics à Bédarieux ; ressources humaines, petite enfance et culture au Bousquet d'Orb.

L'ensemble des services administratifs doivent être, si possible, rassemblés en un lieu unique dans un bâtiment relativement accessible et connecté. L'usage démontre que cet éclatement s'accompagne de difficultés pratiques dans la gestion de nos dossiers.

La Ville de Bédarieux dispose d'un bâtiment d'environ 300 m², central pour le territoire intercommunal dans lequel il serait possible de regrouper les services administratifs.

Pour cela, il est proposé de définir un programme fonctionnel et technique sur la base duquel nous pourrions mener les travaux de mises aux normes et de réhabilitation. Au vu des ratios de construction actuel, et compte tenu de la nature du bâtiment considéré, il convient à ce stade d'approuver l'étude du projet et de définir une enveloppe prévisionnelle de travaux à 335 000.00 € HT/ 402 000.00 € TTC.

A cette fin, la Communauté de communes se fera accompagner par une Maîtrise d'œuvre privée qui aura pour mission :

- La mission DIAG qui comprend la définition d'un programme technique et fonctionnel qui devra définir un projet comprenant :
 - une solution de base correspondant à une "nécessité dite de base" qui nous donnerait un bâtiment de type "siège administratif" répondant aux normes règlementaires avec des surfaces maximisées,
 - des solutions supplémentaires ou évolutives répondant à des éléments complémentaires (amélioration ou autres) qui pourraient être ajoutés et adaptés selon les crédits budgétaires.
- La réalisation des diagnostics et études complémentaires qui s'avèreraient nécessaires
- La maîtrise d'œuvre avec "les missions de base" plus OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination).

L'estimation financière de la maîtrise d'œuvre est d'environ 10 % soit 40 200,00 € TTC.

Il est proposé :

- D'approuver l'étude du projet défini ci-dessus,
- D'autoriser M le Président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre et à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération y compris les avenants,
- D'inscrire cette opération dans le budget 2015.

DÉBAT :

Monsieur le Président donne la parole à l'assemblée.

Madame Claudine BOUSQUET indique qu'il s'agit d'un bâtiment n'appartenant pas à la Communauté de Communes.

Monsieur Michel KINDIG demande si un autre local appartenant à la Communauté de Communes ne pourrait pas accueillir les bureaux tel que Bourgès à Lamalou les Bains. Il avait fait la demande de la liste des propriétés de l'intercommunalité. Il faut faire attention aux difficultés financières.

Monsieur Antoine MARTINEZ précise qu'il s'agit d'un lieu central et qu'il devient urgent de regrouper les services.

Monsieur Bernard SALLETES demande qu'une étude de faisabilité soit faite mais sur plusieurs bâtiments.

Monsieur Bernard CAMOLETTI demande si ce ne serait pas possible au sein du service « Déchets » (ancien SICTOM).

Monsieur Yvan CASSILI indique qu'il n'y a pas assez de terrain et de bureaux pour accueillir tout le personnel.

Monsieur Jacky TELLO conclut que plusieurs sols d'implantation sont possibles. Il propose un amendement pour élargir à plusieurs lieux.

Monsieur Philippe SERGE ajoute l'estimation des bâtiments.

Suite aux échanges, le Président confirme qu'à ce stade de l'instruction et en amont des études de maîtrise d'œuvre qui aboutiront à la définition du programme, les opérations consistent en une « étude de faisabilité - prospection multi-sites » qui mettra en exergue le bilan avantages et inconvénients.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Oui l'exposé de Monsieur le Président,

- **APPROUVE** l'étude du projet défini ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre et à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération y compris les avenants,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à inscrire cette opération dans le budget 2015.

Vote POUR : 39

Vote CONTRE : 0

Abstentions : 8 (Jean Lacoste, Bernard Camoletti, Fabien Soulage, Marie-Line Géronimo, Claudine Bousquet, Michel Kindig, Serge Philippe, Bernard Vinches)